1779-1786. † Vincent-Ambroise-Marie Gautier, prêtre du diocèse, heureux au concours du 23 septembre 1779, pourvu par le Pape, le 13 novembre, prit possession le 19 décembre. Mort au château d'Arradon, à l'âge de 66 ans, le 3 octobre 1786, il fut inhumé, le 4, dans le cimetière de Theix.

1786-1802. Julien Le Derff, de Saint-Nolff et curé d'office de Theix, pourvu par l'évêque sur la fin de 1786, refusa de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé. En conséquence, il dut s'éloigner de son troupeau. Le 10 septembre 1792, à l'âge de 56 ans, il prit, à Theix, un passe-port pour l'Espagne. Revenu et maintenu à la tête de sa paroisse après le Concordat, il prêta, comme nouveau? recteur de Theix, serment entre les mains du préfet, le 26 octobre 1802.

TRÉAL.

Mentionnée au cartulaire de Redon, dès 858, sous la dénomination de *Plebs Tréal*, cette paroisse faisait partie du doyenné de Carentoir. Vers le milieu du siècle dernier, l'abbé Cillart lui attribue 800 communiants, et, quelques années plus tard, le Dictionnaire d'Ogée lui donne une population de 1,200 habitants. Nous ne nous chargeons pas d'expliquer cette augmentation si rapide.

L'église paroissiale, placée sous le vocable de sainte Zéphirine, vierge et martyre, reçut, en 1692, d'importantes et longues restaurations, qui obligèrent de transférer le service curial dans les diverses chapelles répandues sur le territoire de la paroisse. Pendant les années 1762, 1763 et 1764, cet édifice fut sous le coup d'un interdit fulminé, on ne sait pour quel motif, par l'Ordinaire en cours de visite épiscopale. Cet interdit fut enfin levé le 3 mai 1764. Durant ce long espace de temps, les services religieux se célébrèrent dans la chapelle isolée de Saint-Fiacre, située non loin du bourg et dans laquelle il y avait assemblée, le 1er septembre de chaque année.

Les autres chapelles de la paroisse étaient celles de l'Assomption, au village de Cleu, sur les confins du territoire de Tréal, avec assemblée le 15 août; de Sainte-Anne que je ne sais où placer; enfin de Notre-Dame de Bonne-Rencontre, isolée au sommet d'une lande et ayant son assemblée le dimanche après la fête de sainte Anne.

Soumise à l'alternative ou de collation libre, cette paroisse avait, dans toute son étendue, son recteur pour unique gros décimateur. Mais, perçue seulement à la 33e gerbe, cette redevance n'en faisait qu'un assez maigre bénéficier. Aussi, en 1603, la ferme de son presbytère, jointe à celle de ses dîmes, ne lui rapportait-elle qu'un pauvre revenu annuel de 126 livres, dont il fallait encore déduire certaines charges.

Sur cette paroisse, nous n'avons rencontré qu'un seul bénéfice secondaire, la chapellenie de Notre-Dame du Cleu, qui se desservait d'une messe chaque lundi dans la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Rencontre, dite aussi de Bonne-Encontre.

Cependant, à la date de 1676, nous avons trouvé un prêtre qualifié chapelain de Sainte-Anne, ce qui permettrait de présumer l'existence du bénéfice secondaire de ce nom.

Nous aurons épuisé le peu que nous savons de l'histoire religieuse de de cette petite paroisse, quand nous aurons ajouté que, dès 1606 au moins, elle possédait une confrérie de Notre-Dame et de Monsieur Saint-Sébastien, mentionnée, à cette date, dans une inscription en capitales romaines sur une vitre de la fenêtre du nord de l'église paroissiale.

Recteurs de Tréal.

Michel Audiec, simultanément recteur de Saint-Servan et décédé avant l'année 1479.

1553. † Jean Bouezo, mort en 1553.

1553-1566. François Aubin, chanoine de Vannes, ne mourut qu'en 1572. Peut-être fut-il recteur de Tréal jusqu'à son décès ?

1578-1579. R. Grégoire Juhel résigna, en 1579, pour devenir recteur de Caden.

1587. † Jean Esmeraud, sur lequel on ne possède aucun renseignement.

1595-1600. R. Étienne Anno, précédemment vicaire perpétuel de Saint-Pierre, à Vannes, résigna, vers 1595, entre les mains du Pape en faveur d'un prêtre qui mourut avant de prendre possession du bénéfice. Il résigna de nouveau, en 1598, en faveur du suivant, et vécut encore jusqu'en 1600.

1600-1630. Armel Perrier, pourvu en Cour de Rome, débouta Yves Poyat, prêtre du diocèse de Saint-Malo, pourvu aussi par le Pape sur la mort du 1er résignataire d'Anno.

1635-1656. † François Sébille, dont on ne connaît que le nom.

..1656... Jean le Princé.

1675-1677. Louis Pichard.

1680-1703. † René ou Renaud Guymar, mort en novembre 1703.

1704-1709. R. Charles-Claude de Champfleury Puichault, prêtre du diocèse de Nantes, pourvu en Cour de Rome, le 11 mars 1704, prit possession le 18 novembre, et résigna entre les mains du Pape en 1709.

1709-1710. R. François Puichault, prêtre du diocèse de Saint-Malo, sans doute parent et résignataire du suivant, pourvu en Cour de Rome, le 28 novembre 1709, prit possession le 28 janvier 1710, et résigna immédiatement après, entre les mains de l'Ordinaire.

1710-1730. † Laurent Morice, prêtre aussi du diocèse de Saint-Malo, pourvu par l'Ordinaire, le 24 avril 1710, prit possession le 3 mai et mourut en 1730.

1730-1751. R. Louis Cougan, prêtre du diocèse, habitant Rome, pourvu par le Pape, le 31 août 1730, prit possession le 11 octobre 1731. Il résigna entre les mains de l'Ordinaire, en 1751, pour devenir recteur de Pluvigner.

1751-1761. † Mathurin Danays, licencié en droit et recteur de Treffléan, pourvu par l'évêque, le 4 août 1751, prit possession le 10. Après dix ans de rectorat, il fut inhumé dans le cimetière, le 31 juillet 1761.

1761-1790. Yves Priellec, prêtre du diocèse et chapelain des Ursulines de Malestroit, gagna cette paroisse au concours du 22 octobre 1761, en fut pourvu par le Pape le 18 novembre et en prit possession le 28 décembre. Ayant refusé de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, il eut beaucoup à souffrir, en 1790, de la part de Michel Robin, son ancien curé, qui l'avait prêté et était devenu maire de la commune. On ignore ce que Priellec devint pendant la Révolution. On ne le retrouve pas non plus après le Concordat de 1801.

TREFFLÉAN. (1)

Cette paroisse du territoire de Vannes et sous le patronage de saint Léon, d'où son nom, fut à collation libre jusqu'au 14 décembre 1459, date à laquelle une bulle pontificale l'unit à la Psallette de la cathédrale et déclara que le titulaire, présenté ou même nommé par le chapitre, ne serait plus qu'un vicaire amovible *ad nutum capituli*. Cette situation explique l'absence de provisions aux Registres des Insinuations ecclésiastiques, jusqu'au jour où ce prêtre devint vicaire perpétuel, vers la fin du XVII^e^ siècle.

En conséquence de cet état de choses, le chapitre était gros décimateur à la 33^e^ gerbe, et payait au vicaire, novaliste, une portion congrue de 300 livres. Aussi, ce dernier se hâta-t-il, le 7 août 1769, de profiter d'une déclaration royale, pour opter en faveur de la pension

(1) Formes anciennes : *Trevleyan*, 1387 (chap. de Vannes). — *Treveleen*, 1397 (Ibid).